

*Extradition de Leonard Peltier*

rapport avec les preuves obtenues en vertu de l'accès à l'information.

Au Canada, des députés de tous les partis à la Chambre, soit 60 parlementaires, ont signé un document réclamant un nouveau procès pour Leonard Peltier. Voilà pourquoi je suis heureux d'apprendre que l'ancien solliciteur général de l'époque, le premier policier de l'État, si l'on veut, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), prendra la parole cet après-midi pour défendre cette initiative judiciaire fort opportune et réfléchie que l'on propose à la plus haute instance du pays de prendre, soit de recommander le rapatriement de M. Peltier au Canada pour y subir un procès équitable, honnête et public. C'est ce que souhaitent tous les Canadiens, et pas seulement pour ceux qui sont appelés à être jugés devant les tribunaux, mais bien pour tous indifféremment, surtout lorsqu'il s'agit de mesures d'extradition pour lesquelles des documents ont été falsifiés.

Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) compte intervenir lui aussi. Il connaît parfaitement bien les effets tragiques qu'ont eus les règlements, des mesures et des lois de l'État sur les premiers citoyens de ce continent. Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) se prononcera à son tour en faveur de la motion. J'espère que les ministériels qui prendront la parole à ce sujet traiteront de la question. Il ne fait absolument aucun doute que les documents ont été falsifiés dans cette affaire. Les autorités américaines l'ont même reconnu.

Je résume en rappelant que les premiers citoyens, non pas uniquement du Canada ou de l'Amérique du Nord, mais un peu partout dans le monde, attendent de voir quel exemple le Canada va donner dans cette affaire. Notre pays est le premier en Occident à reconnaître et à affirmer les droits des autochtones dans sa constitution. On attend de voir si la plus haute instance du pays tiendra compte de l'avis exprimé par 74 groupes confessionnels internationaux, l'archevêque de Canterbury, l'archevêque Desmond Tutu, 55 membres du Congrès, des associations des droits civils un peu partout dans le monde, Marlon Brando qui, en tant que citoyen américain, s'intéresse à cette affaire depuis une dizaine d'années, Jackson Brown, Jessie Jackson, et quatre lauréats du prix Nobel. Ils sont très nombreux les gens qui, partout dans le monde, souhaitent le rapatriement de Léonard Peltier au Canada pour qu'il puisse y subir un procès d'extradition équitable, honnête et public, et recouvrer ainsi la liberté en Amérique du Nord.

[Français]

**M. Charles-Eugène Marin (Gaspé):** Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable député de Skeena (M. Fulton) d'avoir présenté cette motion qui demande au gouvernement de chercher à obtenir le retour au Canada de M. Peltier ainsi que l'annulation de toutes les procédures d'extradition dans cette affaire. Cette motion me permettra très brièvement de présenter à la Chambre l'histoire de l'affaire Peltier et d'expliquer pourquoi notre gouvernement n'a ni protesté contre l'extradition de M. Peltier ni exigé son retour au Canada.

Je dois tout d'abord souligner que l'affaire Peltier a souvent retenu l'attention des médias tant au pays qu'à l'étranger. On a signalé que d'éminentes personnalités religieuses et politiques à travers le monde ainsi que les organisations autochtones et internationales appuient les demandes faites au nom de M. Peltier en ce qui concerne sa mise en liberté et son retour au

Canada. On soutient que, premièrement, son extradition était fondée sur de faux témoignages que, deuxièmement, on a invoqué les traités à mauvais escient que, troisièmement, M. Peltier n'a pas fait l'objet d'un traitement équitable et juste et que, quatrièmement, des éléments de preuve ont été supprimés et qu'il a été de façon injuste déclaré coupable d'un crime qu'il n'a pas commis.

Malheureusement, ces affirmations proviennent de personnes qui, probablement, ne connaissent pas les faits au complet dans cette affaire, qui, il est possible, n'ont pas étudié les nombreuses décisions et les nombreux jugements auxquels elle a donné lieu. Certes, des éléments de preuve inexacts ont été représentés à l'appui de la demande d'extradition. Toutefois, il n'est pas vrai que ces éléments de preuve aient servi de fondement pour décider à la fin d'extrader l'intéressé et pour le déclarer, par la suite, coupable de meurtre sous deux chefs d'accusation. Aucun des nombreux tribunaux ou des nombreuses commissions ayant entendu ou examiné cette affaire n'a conclu que les autres éléments de preuve ne justifiaient pas un procès complet ou qu'ils ne pouvaient servir de fondement à une déclaration de culpabilité.

Soulignons, monsieur le Président, que lorsqu'il a été interviewé à l'émission *Fifth Estate* de la CBC en janvier 1987, M. Peltier n'a pas nié avoir fait partie d'un groupe qui avait fait feu sur les agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, lorsqu'ils sont arrivés dans la salle *Harry Jumping Bull* de la réserve Pine Ridge, Dakota du Sud, le 25 janvier 1975.

Pour mieux comprendre cette affaire, il y aura lieu de discuter de la loi et des principes en matière d'extradition. Par la suite, monsieur le Président, il sera donné un aperçu du dossier relatif à l'extradition ainsi que des éléments de preuve dans ce dossier et de la décision ayant trait à l'extradition. Il sera de plus traité ici de l'examen de cette décision par la Cour fédérale et de la décision de n'interjeter aucun autre appel de la requête présentée au ministre de la Justice de l'époque. Le dossier dans cette affaire ne comporte pas d'ambiguïté et révélera, monsieur le Président, que le Canada n'a fait rien d'autre, dans les circonstances, que remplir ses engagements internationaux sur le plan juridique.

• (1720)

[Traduction]

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie déplore l'extradition de M. Leonard Peltier du Canada aux États-Unis en 1976, extradition fondée sur de faux renseignements déposés auprès d'un tribunal canadien par les autorités américaines. La motion exhorte également le gouvernement à essayer de rapatrier M. Peltier au Canada et de faire annuler toutes les procédures d'extradition pertinentes.

Je dois dire que j'ai été extrêmement déçu de la réponse du député de Gaspé (M. Marin) qui, je crois, s'est exprimé au nom du gouvernement. Dans sa réponse, il a dit que le Canada devait respecter les obligations internationales qui sont les siennes en vertu de traités. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les autorités des États-Unis n'ont pas respecté les obligations qui sont les leurs en vertu du traité d'extradition lorsqu'elles ont témoigné à l'audience d'extradition, à Vancouver, en 1976.